

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	22 (1976)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	[Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# De Morat, quelques images du 54<sup>e</sup> Congrès



M. Pierre Graber,  
Conseiller fédéral,  
Chef du Département  
politique  
fédéral.



M. Ernst Basler,  
Président central de  
la Nouvelle Société  
Helvétique.



M. Louis Guisan,  
Président de la  
Commission des  
Suisses de l'étranger.



M. Marcel Ney,  
Directeur du  
Secrétariat des  
Suisses de l'étranger.



M. Lucien Paillard,  
Suppléant du Directeur  
du Secrétariat des  
Suisses de l'étranger.



M. Maurice Jaccard,  
Ministre, Chef  
du Service des  
Suisses de l'étranger  
du Département  
politique fédéral.

## Journées de séances



Bureau du Fonds de solidarité.



Commission de coordination de l'information.



Séance des amis de l'Organisation des Suisses de l'étranger.

## Le Secrétariat des Suisses de l'étranger répond aux questions...



...militaires



...religieuses



...sociales



...d'instruction

## Ouverture officielle



M. Arnold Waeber,  
conseiller d'Etat  
du canton de  
Fribourg.



A la «Lindensaal».

## Séance plénière



Aula de l'école secondaire.



Drapeau en tête, les Suisses de l'étranger se rendent au service religieux œcuménique.



Avec le «Ville de Neuchâtel».



Bon appétit!

(Photos Rodo)

Dans un prochain numéro, nous vous rendrons compte des résultats du 54<sup>e</sup> congrès qui s'est tenu à Morat du 27 au 29 août 1976.

## Ski

### Jeune Suisse de l'étranger

Si tu es âgé de 15 à 25 ans et que tu désires prendre part au camp de ski du 24 décembre 1976 au 2 janvier 1977 à Sedrun, écris-nous au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

## Leckerli bâlois

Depuis cinq générations, nous consacrons tout notre amour à cette délicieuse et croustillante spécialité bâloise. C'est avec joie que nous prenons soin de son expédition aux quatre points cardinaux. Nos Leckerli sont emballés dans une magnifique boîte créée par Julia Feiner, la délicate artiste du découpage aux ciseaux dont la vie et le travail ont été relatés dans une précédente édition de cette revue.

Cette magnifique boîte, remplie de deux kilos de Leckerli bâlois, coûte 44 francs suisses pour les pays limitrophes de la Suisse, 49 francs pour les autres pays d'Europe et 52 francs pour les pays d'outre-mer et d'Extrême-Orient. Dans ce prix sont compris le port (acheminement par terre et par mer), l'emballage, l'assurance, etc. A chaque envoi est joint le programme du Service suisse des ondes courtes. Le mode de paiement est très simple. Il suffit de joindre à votre commande un chèque en francs suisses ou de transmettre un ordre de virement postal ou bancaire, voire encore de faire appel à vos amis restés en Suisse.

A vous aussi nous serions très heureux de pouvoir envoyer prochainement cette merveilleuse boîte remplie avec nos exquis Leckerli bâlois.

Avec les salutations de notre joyeuse ville rhénane

**Läckerli-Huus** Gerbergasse 57, Ch-4001 Bâle



En tant que client de la maison «Läckerli-Huus», vous recevez régulièrement, à titre gracieux, notre pétulant journal «Brief aus Basel» ainsi que le journal satyrique si convoité du carnaval.

### Commande à «Läckerli-Huus», Gerbergasse 57, CH-4001 Bâle

Envoyez s.v.p. à l'adresse ci-après une boîte «découpage aux ciseaux» au prix de 44.—/49.—/52.— francs suisses:

Prénom:

Nom:

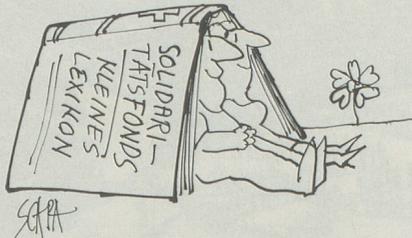
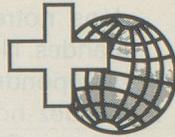
Rue:

N<sup>o</sup> postal/Lieu:

Pays:

Mode de paiement:

# Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger



## PETIT DICTIONNAIRE

### Deux volets de base

- 1) **capital-épargne** en francs suisses
- 2) **indemnité forfaitaire** en cas de perte des moyens d'existence consécutive à un événement politique

### Moyens d'existence

ils ne comprennent pas seulement les revenus des travailleurs indépendants, mais également les **salaires** et les **rentes** de toute sorte

L'un n'exclut pas l'autre!

Celui qui touche une indemnité garde intact son capital-épargne.

### Epouses et enfants

qu'ils travaillent ou non, eux aussi dépendent en dernier ressort de certains moyens d'existence qui peuvent être garantis séparément de ceux de leur mari (ou de leurs parents)

Une grande partie des indemnités des dernières années a été versée à des salariés. Quand le marché du travail est perturbé, même le retour en Suisse peut poser des problèmes.

### Durée du contrat

**illimitée**. C'est-à-dire surtout que le contrat ne prend pas fin obligatoirement à l'**âge de la retraite**

Ce principe de l'adhésion individuelle est le même que celui de l'AVS qui admet l'épouse (*même d'un étranger et même quand elle ne travaille pas*) en calculant ses cotisations sur un revenu qui représente les moyens d'existence dont la fait bénéficier son mari.

### Multiples formules

pour l'adhésion. Le Fonds offre une solution adaptée au cas de chacun

C'est là au contraire que la garantie prend un intérêt particulier. Elle protège aussi les moyens d'existence des **personnes âgées**: retraites, rentes, etc. (*toujours en cas de perte consécutive à un événement politique*).

La meilleure façon de s'en rendre compte est une **demande de renseignement** et de proposition pour l'adhésion.

Prière de s'adresser au

**Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne**  
ou à la représentation diplomatique ou consulaire suisse

quer! Il vous laissera un souvenir impérissable. Il faut l'avoir vu!

*Réservez dès maintenant vos billets!*

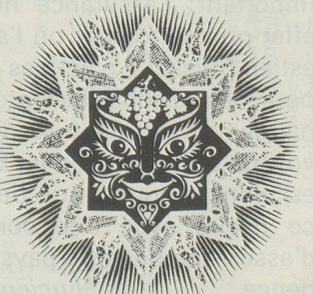
Un conseil! N'attendez pas! Commandez vos places sans tarder. Toute réservation est enregistrée dans l'ordre de l'arrivée des commandes; aussi plusieurs catégories de billets ne seront plus disponibles très rapidement.

*Vous avez trois possibilités:*  
1. Appelez à Vevey le numéro de téléphone 021 51 32 79. Vos nom et adresse seront inscrits

## FETE DES VIGNERONS

VEVEY-SUISSE

30 JUILLET-14 AOUT 1977



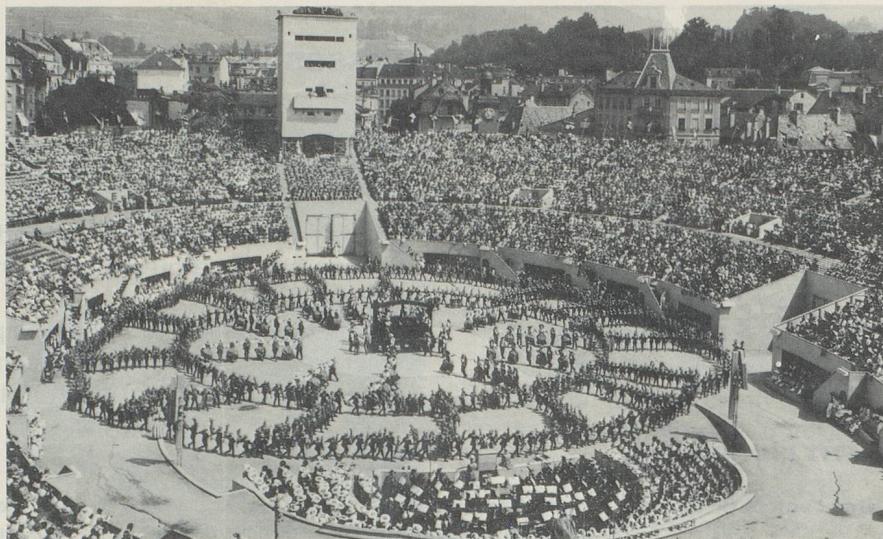
C'est en août 1977 qu'aura lieu, à Vevey, un événement à la fois folklorique et culturel qui est unique au monde: la Fête des Vignerons.

Défilé de joie et de beauté, ce spectacle ne comprendra pas moins de 4000 costumes originaux et 750 musiciens. Un peuple en liesse de toute une région vous y attend. Et pour cause! Cette fête somptueuse n'est célébrée en principe que quatre fois tous les cent ans. Or, la Fête des Vignerons de 1977 est la dernière de notre siècle. Un spectacle à ne pas man-

dans notre registre des commandes. Nous nous efforcerons de répondre à vos vœux.

2. Rendez-vous visite à nos bureaux - Office du tourisme de Vevey - sur la place de la Gare, où un personnel qualifié vous renseignera.
3. Ecrivez à: Office du tourisme, 5, place de la Gare, 1800 Vevey, en n'oubliant pas de préciser votre nom et votre adresse.

Vous recevrez un bulletin de commande dès que le plan des arènes ainsi que le prix des billets seront définitivement connus.



Une scène de la fête de 1955

## Assurance temporaire pour la maladie et les accidents

Il y a quelque temps, vous avez pu prendre connaissance, dans les colonnes de cette revue, de la mise sur pied d'une convention touchant l'assurance-maladie en faveur des Suisses de l'étranger rentrant au pays, pour autant qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de 70 ans et certains d'entre vous ont pu se sentir lésés, car l'application de la convention précitée ne peut se faire que sur le territoire helvétique.

En conséquence, il nous est apparu opportun de définir les possibilités offertes par la Suisse touchant l'assurance-maladie et accidents en faveur, entre autres, des Suisses résidant à l'étranger, pour autant que les assurances de leur pays de résidence ne couvrent pas ces besoins dans les mêmes limites que la Suisse. A côté des Etats qui n'ont pas d'institutions sociales à proprement parler, on rencontre une grande diversité de systèmes de prévoyance qui n'ont en commun que le fait que chacun d'entre eux développe ses effets uniquement sur le territoire qui les a créés, soit donc en faveur des habitants du pays considéré. Ac-

tuellement, il n'est pas possible à un Suisse de l'étranger, à de rares exceptions près, d'adhérer à une caisse-maladie suisse tant qu'il vit à l'étranger.

Lorsqu'une personne se trouve de passage dans un pays autre que celui où elle réside habituellement, les frais touchant la maladie, voire un accident, sont en principe pris en charge par son assurance, mais les démarches administratives souvent compliquées font que bon nombre de personnes renoncent à demander le remboursement des frais qu'elles ont supportés.

Pour pallier à cette situation, qua-

tre sociétés d'assurance suisses ont mis sur pied un type de couverture dite de «voyage». Ci-après, vous trouverez un tableau comparatif vous donnant un aperçu des modalités offertes par chacune des compagnies auprès desquelles vous vous adresserez pour souscrire une telle assurance, qui est valable non seulement en Suisse, mais dans tous les pays où vous séjournerez, à l'exception de votre propre pays de résidence.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre directement contact avec la compagnie de votre choix dont la raison sociale et l'adresse vous sont indiquées ci-contre ou encore au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16. Nous ne doutons pas que bon nombre de Suisses de l'étranger profiteront de cette possibilité d'assurance qui leur permettra de voyager en toute insouciance.

Important: l'assurance ne prend effet qu'au moment où l'adhérent est en Suisse; il n'est pas couvert, pour des raisons d'accords internationaux, pendant la durée du voyage qui le conduit en Suisse. Il est donc recommandé de couvrir ce risque avec une compagnie d'assurance de votre pays de résidence.

Lucien Paillard

Votre compagnie  
**ELVIA**  
Compagnie d'Assurances  
Tödistrasse 65  
8039 Zurich  
Tél. 01 36 10 40

**maladie + accidents**  
**Accidents de ski**

## Possibilités et prestations offertes par l'assurance voyage

Compagnie	Assurance-maladie et de voyage			Assurance accidents d'aviation et de voyage			Autres possibilités d'assurances	Lieu de souscription et de paiement des primes
	Prestations	Sommes d'ass. possibles	Durée possible de l'assurance en jours	Primes	Prestations	Somme assurée	Age limite d'adhésion	
<b>Elvia, Zurich</b> Todistr. 65 8039 Zurich	<p>Frais couverts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par consultation ou visite à domicile; lors de traitement hospitalier, jusqu'à concurrence de Fr. 100.— par jour de séjour et pour les repas</li> <li>- frais de transport, de sauvetage et de secours: jusqu'à concurrence de 20% de la somme assurée</li> </ul> <p>Autres prestations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- indemnité hospitalière journalière: payable jusqu'à concurrence de 180 jours (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans)</li> </ul>	<p>Selon la somme d'assurance choisie; frais de participation: Fr. 50.— par cas</p>	<p>de 1000 à 10000</p> <p>de 10 à 90</p>	<p>18</p> <p>212</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par jour pour les séjours et repas pris dans un hôpital</li> <li>- frais de sauvetage, transport et secours: au max. 20% de la somme assurée</li> </ul> <p>- inclus: l'indemnité journalière et les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à concurrence de Fr. 10000 par accident</p> <p>plusieurs variantes au choix</p>	<p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accident de ski (frais de traitement)</li> <li>- bagages de voyage (perte et dommages subis)</li> <li>- assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc.</li> </ul>
<b>Européenne, Bâle</b> Steinen-graben 41 4003 Bâle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire, au max. Fr. 20.— par consultation et Fr. 50.— par visite à domicile</li> <li>- traitement hospitalier: au max. Fr. 200.— par jour d'hospitalisation, dont au max. Fr. 50.— de frais de séjour et d'entretien</li> <li>- frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans)</li> </ul>	<p>Selon la somme d'assurance choisie, participation de 10%, au min. Fr. 50.— par cas</p>	<p>de 1500 à 6000</p> <p>de 10 à 90</p>	<p>20</p> <p>134</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas couverts à 75%, soit jusqu'à concurrence de Fr. 30.—</li> <li>- frais de transport jusqu'à concurrence de Fr. 300.—</li> </ul> <p>- inclus: indemnité journalière et prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à concurrence de Fr. 10000 par accident</p> <p>plusieurs variantes au choix</p>	<p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bagages (perte ou dommages subis)</li> <li>- assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc.</li> </ul> <p>Les assurances peuvent être souscrites auprès des compagnies d'assurance ou de leurs agences en Suisse sans formalités particulières (également auprès des bureaux de voyage)</p>
<b>Intertours Winterthour</b> Laupenstr. 19 3001 Berne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas inclus dans la somme assurée</li> <li>- frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée</li> </ul> <p>Seuls, les frais courants sont couverts à l'étranger</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie. Frais de participation: Fr. 100.— par cas</p>	<p>de 2000 à 10000</p> <p>de 10 à 62</p>	<p>26</p> <p>151</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier</li> <li>- soins à domicile</li> <li>- première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives</li> <li>- frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée</li> <li>- inclus: les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès</li> </ul>	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à conc. de Fr. 10000.— par accident</p> <p>plusieurs variantes au choix</p>	<p>75</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bagages (perte et dommages subis)</li> </ul>
<b>Zurich Assurances</b> Mythenquai 2 8022 Zurich	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas hospitalier inclus dans la somme assurée. Au max. Fr. 20.— par consultation et Fr. 50.— par visite à domicile</li> <li>- Frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (Le montant de la somme d'assurance est doublé pour les assurés de plus de 65 ans)</li> </ul>	<p>Selon la somme d'ass. choisie. Frais de participation: Fr. 100.— par cas</p>	<p>de 3000 à 9000</p> <p>de 10 à 180</p>	<p>25</p> <p>386</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement médical ambulatoire ou soins à domicile</li> <li>- première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives</li> <li>- frais de transport et de secours</li> <li>- frais de sauvetage, max. Fr. 5000.— et frais de recherche, jusqu'à Fr. 10000.—</li> <li>- inclus: indemnité journalière et prestations de capital en cas de décès ou d'invalidité</li> </ul>	<p>Sans limite, durant une période de 5 ans dès le jour de l'accident. Frais de participation: Fr. 100.— à par cas plusieurs variantes au choix</p>	<p>70</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accidents de ski et d'alpinisme</li> <li>- bagages (perte et dommages subis)</li> <li>- frais d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc.</li> </ul>

\* Ces limites ne sont qu'en partie valables pour l'assurance-accidents

## Le coin du livre

### «Cirque Knie»

Ce livre, paru aux Editions Marguerat SA, a été réalisé en collaboration avec la famille Knie, un écrivain, un journaliste, un professeur ainsi que le service de presse du cirque précité. Le livre commence par une nouvelle de C.-F. Ramuz, «Le Cirque», suivie d'un historique de la famille Knie, des interviews et un exposé sur le dressage des animaux. Langues: français-allemand. Format 22×28 cm, relié plein toile sous jaquette en couleurs, 160 pages richement illustrées noir-blanc et en couleurs. Prix: 48 francs.

### «Le Canada et les Suisses, 1604-1974»

Premier ouvrage de référence sur près de quatre siècles de présence suisse au Canada. L'auteur, M. E. H. Bovay, consul de Suisse qui a passé de longues années à Toronto, a consacré plusieurs années à la préparation de ce livre et à la publication duquel l'Organisation des Suisses de l'étranger a également contribué. Volume de 300 pages, richement illustré. En outre, reproduction en couleurs de 17 aquarelles de l'artiste suisse Peter Rindlisbacher. Texte en français. Format 22×24 cm. Peut être obtenu par l'entremise du Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, au prix de 55 francs.

### Service des films

Ainsi que vous le savez certainement déjà, les sociétés et clubs suisses à l'étranger peuvent agrémenter leurs soirées à l'aide de nos films 16 mm, que nous mettons volontiers à leur disposition. Les responsables de ces groupements peuvent en tout temps nous demander la liste de nos films!

Nous avons en outre le plaisir de vous annoncer que nous venons d'acquérir trois nouvelles bandes:

**Le tireur suisse**, durée 26 minutes, en couleurs, son optique, version française ou allemande, film sur le tir en Suisse, ce sport populaire qui compte dans notre pays des milliers et des milliers d'adeptes.

**Première lettre d'explication**, durée 25 minutes, en couleurs, son optique, version française, portrait poétique de Fribourg, la Basse-Ville, ses habitants et le chansonnier fribourgeois Gaby Marchand.

**Einige werden erwischen**, durée 32 minutes, en couleurs, son magnétique, version allemande, film sur les cas d'espionnage qui ont été découverts en Suisse des années cinquante à nos jours. On parle des Suisses de l'étranger...

Si vous êtes intéressé par l'un de ces films, faites-en part au responsable de votre groupement, qui voudra bien le commander à l'adresse suivante: Secrétariat des Suisses de l'étranger, case postale, CH-3000 Berne 16. Les demandes seront prises en considération selon leur ordre d'arrivée.

## Construction de jouets

Originaire de Berne, Pierre Küenzi, né en 1945, fréquenta l'école de Biel, puis se rendit à Neuchâtel pour y suivre les cours de l'Ecole de commerce. C'est à cette époque qu'il se découvre une passion subite pour le travail manuel axé sur le thème du jeu de l'enfant. L'influence de sa sœur, qui exerce la profession de jardinière d'enfants, n'est sans doute pas étrangère à cette vocation, et en plus il obtint l'appui inconditionnel de ses parents pour concrétiser son désir.

Dès 1965, il se lance corps et âme dans son activité artisanale, dont les débuts sont laborieux. Pour y faire face, il occupera des emplois dans diverses branches en affranchissant sa conviction profonde: création et développement du jouet pour l'enfant.

En 1969, sa persévérance est récompensée par l'obtention d'une bourse fédérale des arts appliqués, remise à des personnes méritantes sur la base d'un concours. Cette distinction lui sera attribuée à nouveau en 1970 et 1971.

Parallèlement à la fabrication de jouets, il mène des recherches sur le comportement de l'enfant, face au jeu, avec en point de mire l'intégration sociale de ce dernier. Il se mit donc à travailler étroitement avec des enfants, de jeunes handicapés, des parents et des éducateurs. Afin de parfaire ses connaissances, il entreprend des études de pédagogie curative. D'année en année, il parachève ses observations sur tous les plans. Toutes les situations de l'enfant l'intéressent: dans la rue, avec les parents, dans leur chambre, etc. Des impressions recueillies, il essaie de transposer dans le jeu et le jouet un désir, voire un besoin de l'enfant et de l'adulte.

Actuellement, Pierre Küenzi partage ses activités entre un travail sur l'environnement de l'enfant retardé dans une grande institution de Suisse romande et son propre atelier de jouets.

A l'occasion, lorsqu'il en a le temps, il donne des conférences ou des cours touchant le jeu chez l'enfant.

(photo A. Ogheri)

